

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 27
- absents..... 06
- votants..... 31
- procurations..... 04

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

11 DEC. 2023

publication en ligne le :

11 DEC. 2023

DAVIET Roland, Maire.

Le 5 décembre 2023 à 18h45, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 28 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD, Mme Murielle BURDET, Mme Sandrine CARCEY-CADET, M. Christian COCKENPOT, Mme Célia DE LA CHAPELLE et M. Martin PONCET, absents et excusés.

M. Jean-Louis ANGELLOZ-NICOUD a donné procuration à Mme Brigitte REBOUILLAT.

Mme Murielle BURDET a donné procuration à Mme Sylvie CATALANO.

Mme Sandrine CARCEY-CADET a donné procuration à Mme Laurence ROBERT.

M. Martin PONCET a donné procuration à Mme Corinne MASSE.

Mme Stéphanie VEREL a été désignée secrétaire de séance.

- O B J E T -

2023 / 103 Budget principal - Révision des autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) :

Monsieur le Maire expose ;

La commune a recours aux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour la gestion financière des opérations de travaux suivantes :

- Les travaux d'aménagement du secteur "Au Grand Champ" (*délibération n° 2023/102 du 5 décembre 2023*) ;
- Les travaux d'aménagement rue de la Grenette (*délibération n° 2019/40 du 26 mars 2019*) ;
- Les travaux d'aménagement d'un parking souterrain au secteur Mairie (*délibération n° 2019/41 du 26 mars 2019*) ;
- La construction d'un cimetière paysager "Machurettes" (*Délibération n° 2020/26 du 10 mars 2020*).

Ce mode de gestion, prévu par l'article L 3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de mieux prendre en compte la mesure du caractère pluriannuel des investissements communaux et d'ajuster les crédits budgétaires en fonction de l'avancée des travaux.

Pour mémoire, les AP et les CP sont définis à l'article L3312-4 du CGCT de la manière suivante :

- Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les estimations faites lors de l'ouverture des AP/CP nécessitent d'être ajustées et ce, afin de se rapprocher au mieux des nouvelles estimations à intégrer aux prévisions budgétaires.

- Le montant des autorisations s'élève désormais à 13 426 782.38 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

D'APPROUVER le montant révisé des Autorisations de Programme qui s'élève à 13 426 782.38 €.

D'APPROUVER l'échéancier prévisionnel de mandatement, tel que présenté en annexe.


D'OUVRIR les crédits nécessaires, au budget primitif, tels qu'ils sont proposés dans l'échéancier annexé à la présente.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,

The image shows a blue ink signature of Roland DAVIET written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE EPAGNY-METZES' and features a central emblem with a sun and a star.

Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Stéphanie VEREL, written in a cursive style.

Stéphanie VEREL.

Autorisations programmées et crédits de paiement

**Annexe à la délibération approbative
du Conseil Municipal n° 2023/103 en
date du 5 décembre 2023**

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme		Réalisation de CP sur exercice < N					Crédit de paiement (à ajuster à compter de 2024)				
	Montant Voté	Montant Affecté	CA<N	CA N	Cumul	%	RAR sur CP	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026	BP 2027
1) rue de la Grenette Délib 2019-40	3 511 045.00 €	3 173 782.38 €										
2019		16 024.48 €		16 024.48 €	16 024.48 €	100%	- €					
2020		23 617.77 €	16 024.48 €	7 593.29 €	23 617.77 €	100%	- €					
2021		696 190.32 €	23 617.77 €	672 572.55 €	696 190.32 €	100%	- €					
2022		2 543 782.38 €	696 190.32 €	1 847 592.06 €	2 543 782.38 €		- €					
2023		3 132 682.19 €	2 543 782.38 €	588 899.81 €	3 132 682.19 €		41 100.19 €	630 000.00 €				
2) Parking sous terrain Délib 2019-41	4 348 000.00 €	4 348 000.00 €										
2019		856.15 €		856.15 €	856.15 €	100%	- €					
2020		18 801.29 €	856.15 €	17 945.14 €	18 801.29 €	100%	- €					
2021		21 311.69 €	18 801.29 €	2 510.40 €	21 311.69 €	100%	- €	- €				
2022		21 311.69 €	21 311.69 €	- €	21 311.69 €		- €					
2023		21 311.69 €	21 311.69 €		21 311.69 €		- €	- €		50 000.00 €	2 149 000.00 €	2 127 688.31 €
3) Opération "Aux Grands Champs" Délib 2019-39	3 795 000.00 €	3 795 000.00 €										
2020		24 447.72 €	- €	24 447.72 €	24 447.72 €	100%	- €					
2021		35 775.72 €	24 447.72 €	11 328.00 €	35 775.72 €	100%	- €					
2022		37 695.72 €	35 775.72 €	1 920.00 €	37 695.72 €	100%	- €					
2023		38 559.72 €	37 695.72 €	864.00 €	38 559.72 €		62 936.00 €	63 800.00 €	417 000.00 €	1 500 000.00 €	1 500 000.00 €	276 504.28 €
4) Cimetière Machurettes Délib 2020-26	1 985 200.00 €	2 110 000.00 €										
2020		3 268.44 €		3 268.44 €	3 268.44 €	100%	- €					
2021		24 011.37 €	3 268.44 €	20 742.93 €	24 011.37 €	100%	- €					
2022		37 330.01 €	24 011.37 €	13 318.64 €	37 330.01 €	100%	- €					
2023		40 926.13 €	37 330.01 €	3 596.12 €	40 926.13 €		116 403.88 €	120 000.00 €	1 952 669.99 €			
TOTAL AP-CP		13 426 782.38 €			3 233 479.73 €		220 440 €	813 800.00 €	2 369 669.99 €	1 550 000.00 €	3 649 000.00 €	2 404 192.59 €